

La proposition participiale

Mireille Grandval

I. Définition

- C'est une subordonnée qui n'est introduite par aucun mot subordonnant
- Son verbe est au participe présent ou passé ; il a son sujet propre qui n'a aucune fonction dans le reste de la phrase.

Ex. 1) « Ayant parlé de cette sorte, le nouveau saint ferma sa porte. » (La Fontaine, VII, 3) ¹
→ le groupe souligné comprend un verbe au participe passé actif « *ayant parlé* »
Le sujet de ce verbe est « *le nouveau saint* » qui est lui-même sujet du verbe principal « *parla* » : **ce n'est donc pas** une proposition participiale (mais un groupe participe apposé au sujet).

2) Les parts ayant été faites, le lion parla.
→ le groupe souligné comprend un verbe au participe passé passif « *ayant été faites* » dont le sujet « *les parts* » n'a aucune autre fonction dans le reste de la phrase.
Le groupe souligné est une proposition participiale.

II. Fonction de la proposition participiale

La proposition participiale est complément circonstanciel du verbe de la principale.

Elle peut être complément circonstanciel

- de temps : Ex. *Les parts ayant été faites*, le lion parla.
[= Quand les parts eurent été faites...]
→ prop. participiale, compl. circ. de temps de « parla »
- de cause : Ex. *La neige tombant depuis la veille*, toutes les routes étaient bloquées.
[= Comme la neige était tombée depuis la veille ...]
→ prop. participiale, compl. circ. de cause de « étaient bloquées ».
- de condition : Ex. *La chance aidant*, les explorateurs reviendront sains et saufs.
[= Si la chance les aide...]
→ prop. participiale, compl. circ. de condition de « reviendront ».

N.B. 1. On trouve en latin une valeur concessive dont je n'ai pas trouvé d'exemple satisfaisant en français. Il est évident en effet que la phrase « *Rome prise*, les Romains ne désespérèrent pas » [*Urbe capta*, *Romani non desperaverunt*] est une traduction littérale du latin et qu'on doit, en français, exprimer la concession : « *Bien que Rome eût été prise*, ... »

2. La grammaire de Wagner et Pinchon (édition Hachette) qui était la bible des agrégatifs et de leurs professeurs dans les années 68-70, ne parle pas de « proposition participiale » mais, dans le chapitre sur le participe, au paragraphe intitulé « *Le participe et son agent* » (§ 362), note ceci : « *L'agent du participe* [peut ne pas avoir] *lui-même de*

¹ De même dans l'exemple suivant :

« *Ayant oublié sa clef à l'intérieur*, Françoise resta une bonne heure dehors en pyjama. », « Françoise » étant à la fois sujet de « ayant oublié » et de « resta », le groupe souligné n'est pas une proposition participiale.

fonction par rapport au verbe de la proposition [principale], mais le groupe agent-participe, construit en position détachée, a une valeur circonstancielle. »